



CHARTRE D'ENGAGEMENT COMPOSTAGE - VILLE DE CLICHY

La Ville de Clichy encourage les Clichois à valoriser la fraction alimentaire des déchets des ménages en dotant les Clichois de composteurs ou lombricomposteurs privés.

Cette charte a pour objectifs de rappeler les engagements réciproques de la Ville de Clichy et des foyers participants.

La Ville de Clichy s'engage à :

- Mettre à disposition, dans la limite des stocks disponibles, des composteurs et lombricomposteurs privés pour les Clichois ;
- Remettre un guide pratique à tous les foyers volontaires ;
- Répondre aux questions ponctuelles concernant la pratique du compostage.

L'utilisateur s'engage à :

- Apporter les preuves des conditions d'éligibilité : être majeur, être Clichois ;
- Venir chercher le composteur auprès des services municipaux et l'installer conformément aux consignes fournies avec le composteur ;
- S'assurer du fonctionnement correct et sain du composteur et de son entretien ;
- Répondre aux sollicitations de la Municipalité dans le cadre de retours d'expériences ;
- Retourner le matériel à son propriétaire qui reste la Ville de Clichy en cas de déménagement ou de le laisser dans la parcelle clichoise pour une utilisation par les nouveaux acquéreurs.

J'autorise la Ville de Clichy à :

- M'envoyer des mails pour être informé des nouveautés clichoisées liées à la Biodiversité.
- Utiliser mes données personnelles dans le cadre de contacts ultérieurs pour enquêtes de retours d'expériences et études de terrain.

Mes coordonnées :

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone fixe/portable :

Mail :

Nombre de participant(s) dans le foyer OU nombre de foyer(s) dans l'immeuble :

Date et Signature :